



## Notice explicative du projet N°11.2 :

### **Etude relative à la création d'une Zone de Développement de l'Eolien de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre**

Fiche-dispositif N°11 : Appui à la création de documents stratégiques environnementaux  
**Comité de Programmation du 27 septembre 2010**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

Les zones de développement de l'éolien (ZDE) ont été introduites par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13/07/05 afin d'assurer une croissance équilibrée et harmonieuse de cette source d'énergie renouvelable. Ces zones sont arrêtées par le Préfet de Département sur proposition des Communes ou de leur groupement.

La Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre souhaite étudier la potentialité de développer l'éolien sur son territoire. Ainsi, l'action consiste à réaliser une étude de définition de ZDE.

L'intérêt économique de mener cette démarche réside notamment dans le fait que définir une ZDE permet de bénéficier du régime d'obligation d'achat de l'électricité produite. Cela signifie que le niveau de prix auquel le distributeur d'énergie doit racheter l'électricité est supérieur au niveau du prix du marché. A titre d'information, les tarifs en vigueur pour l'énergie éolienne sont les suivants : 8,2 c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 2,8 et 8,2 c€/kWh pendant 5 ans selon les sites<sup>1</sup>.

Mener cette démarche doit également permettre de mesurer les facteurs d'acceptation et de rejet de l'éolien parmi la population locaux. Une communication régulière doit être mise en place lors de cette phase de conception des projets éoliens afin d'éviter de futurs blocages dus à une trop forte opposition locale.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Etudier la potentialité de développer l'éolien
- Réfléchir à des zones d'implantation potentielles qui soient cohérentes à l'échelle du territoire intercommunal et partagées de la population
- Se doter de la capacité d'accueillir des installations éoliennes dans un cadre maîtrisé (limitation des impacts)

#### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre.

<sup>1</sup> Source : Site du Ministère de l'Ecologie, de l'énergie du développement durable et de la mer : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, consulté le 29/07/2010.

### ➤ **Contenu :**

L'étude porte sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Commune du Pays de Verneuil sur Avre. Elle possède deux aspects :

- **Le premier aspect concerne l'élaboration d'un document fixant les orientations à suivre en matière de développement de l'éolien.**

Un rapport et une synthèse cartographique seront produits. Ils présenteront le contexte local et définiront le potentiel de développement éolien ou « zone de développement de l'éolien » du territoire intercommunal. Les contraintes techniques seront prises en compte : identification des possibilités de raccordement au réseau électrique, exigences en matière de protection des paysages, des monuments historiques, des sites remarquables et protégés, etc.

- **Le deuxième aspect consiste à mettre en œuvre divers outils d'information afin d'associer les principaux acteurs en jeu.**

Il viendra en complément de l'approche technique définie ci-dessus et sera réalisé dans le même temps. L'information sera développée au fur et à mesure de la définition des aires d'implantation potentielles. Elle sera organisée par le biais :

- o de panneaux qui seront exposés dans les mairies du territoire intercommunal,
- o d'une page internet sur le site du prestataire présentant l'ensemble de la méthode, des objectifs et des résultats de l'étude,
- o d'un document de synthèse qui sera mis à la disposition de tous dans les mairies,
- o d'un registre permettant de recueillir les différentes expressions et questions.

L'objectif est de minimiser le risque d'opposition in fine pour faire en sorte que la capacité d'accueil des parcs éoliens définie aux termes de l'étude soit maximale et permette la réalisation effective de projets d'implantation.

Un comité de pilotage a été constitué. Il réunit les élus de la Communauté de communes, les représentants des services de l'Etat (DREAL) et de l'Ademe.

Dans un souci d'impartialité de l'étude, le prestataire retenu s'est engagé au sujet de son indépendance vis-à-vis de tout opérateur éolien et de son implication dans tout autre projet de ce type sur le territoire intercommunal.

### ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- novembre 2009 : consultation de différents bureaux d'étude
- mars 2010 : choix du bureau d'étude
- juillet 2010 : lancement de l'étude
- octobre 2010 : présentation des différents scénarii de ZDE – édition de plaquette de communication à destination des élus locaux et du grand public
- janvier/février 2011 : présentation des résultats de l'étude

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre.

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Communauté de Communes de Verneuil sur Avre.

## II. EVALUATION DU PROJET

### ➤ Indicateur(s) de réalisation :

1. Nombre d'élus locaux informés : 50
2. Nombre de réunions de liaison avec le commanditaire : 4 (lancement, diagnostic, validation des secteurs ZDE, présentation du rapport final)

### ➤ Indicateur(s) de résultats :

Acceptation du dossier de proposition de ZDE s'il s'avère pertinent par les services de la DREAL

### ➤ Critères de notation

#### **Partenariat/Concertation :**

Ce projet émane d'une volonté des élus de la Communauté de communes. Il a été élaboré en concertation avec l'Ademe.

#### **Caractère pilote/Innovation :**

Il s'agit de la première étude de ZDE sur le territoire de la Communauté de Communes de Verneuil sur Avre et à l'échelle du Pays d'Avre d'Eure et d'Iton.

Plus particulièrement, le caractère pilote de ce projet se situe dans l'effort de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire et de développement durable. Cette étude représente la première étape vers une plus grande indépendance énergétique du territoire vis-à-vis des énergies fossiles.

#### **Diagnostic ascendant :**

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Cahier des charges et identification des bureaux d'études susceptibles de répondre à la commande réalisés avec l'appui technique de l'Ademe.

- *Comment ?*

Par le biais de contacts téléphoniques et d'échanges de courriers

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre.

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

La situation du territoire est rappelée dans le CCTP.

Le potentiel éolien, les possibilités de raccordement aux réseaux électriques et les impacts sur les patrimoines locaux (architectural, naturel et paysager) seront étudiés à travers l'étude faisant l'objet de la présente demande de subvention.

#### **Social :**

Information régulière de la population locale sur les objectifs de l'étude et communication sur les résultats au sein de chaque mairie du territoire intercommunal avec possibilité d'expression de tous via un registre.

#### **Ecologie/Environnement :**

Vers une augmentation de l'usage des énergies renouvelables :

- amélioration du bilan carbone,
- contribution à la diminution de la dépendance énergétique du territoire.

Réflexion prenant en compte l'environnement direct : limitation de l'impact environnemental et paysager.

#### **Economie :**

Potentiellement, dynamisation de l'activité économique locale par le(s) chantier(s) de construction des éoliennes, les activités de maintenance et la génération de recettes à travers la redevance versée à la collectivité.

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT en €</b>
Etude préalable à la création d'une Zone de Développement de l'Eolien	9 850,00
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>9 850,00</b>

<b>Financement d'origine publique</b>	<b>Montant en €</b>
<i>Financeurs publics sollicités</i>	<b>4 925,00</b>
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...): ADEME : 50%	4 925,00
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	<b>1 970,00</b>
Autofinancement	1 970,00
Emprunt	
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>6 895,00</b>
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER</b>	<b>2 955,00</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>9 850,00</b>

<b>Financement d'origine privée</b>	<b>Montant en €</b>
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0,00</b>

<b>Recettes prévisionnelles générées par le projet</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>9 850,00</b>
---------------------------------------	-----------------